

Règlement du jeu « Les Muses du Shopping »

MUSE – APSYS GROUPE

ARTICLE 1 : Organisation du jeu

La SNC Amphithéâtre de Metz, société en nom collectif, au capital de 1 000 €, dont le siège social est à Paris (75116) – 28,32 avenue Victor Hugo, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 518 278 304, représentée par la société financière Apsys, société par actions simplifiées au capital de 105 694 977 € dont le siège social est à Paris (75116) – 28,32 Avenue Victor Hugo (ci-après « la société organisatrice »), organise le jeu intitulé « Les Muses du Shopping », dont les modalités sont ci-dessous exposées.

ARTICLE 2 : Objet

Ce règlement a pour objet de définir les règles du concours mode « Les Muses du Shopping » qui aura lieu du 08 février au 15 mars 2025 inclus. Les phases de qualification se dérouleront à Muse, les votes pour déterminer le vainqueur se feront via une plateforme de vote en ligne.

ARTICLE 3 : Qualité des participants

Le concours mode « Les Muses du Shopping » est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine à l'exception des salariés de l'organisateur, de tout salarié d'une société qui les contrôle, à toute personne ayant collaboré à l'organisation de ce jeu ainsi que de leurs familles respectives (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs, quel que soit leur lieu d'habitation). Le seul fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 4 : Modalités de participation des candidats

Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat. Les participants doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir un compte Instagram public.
- Avoir un minimum de 800 abonnés au moment de l'inscription.
- Être disponibles aux dates suivantes : 08, 15 et 22 février, ainsi que le 15 mars 2025.

Les candidats seront présélectionnés lors des phases de qualification qui auront lieu le 08/02/2025 et le 15/02/2025 à Muse. Chaque phase permettra de sélectionner deux couples finalistes. Les 4 couples sélectionnés à l'issue des qualifications se retrouveront pour la finale du 22/02/2025.

ARTICLE 5 : Déroulé du concours et désignation des gagnants

Le concours se déroulera comme suit :

1. Qualifications (08 et 15 février 2025) :

- Sur un thème imposé et secret, les couples (homme/femme) participants auront 2h et un budget de 200 € en cartes cadeaux par personne, à utiliser dans les boutiques du centre Muse participant au jeu concours, pour composer la tenue idéale correspondant au thème.
- Le jury, composé de Marjorie D. (personal shopper) et Camille de Santis (gagnante de l'édition précédente), sélectionnera chacune un couple à chaque qualification pour accéder à la finale.

2. Finale (22 février 2025) :

- Les quatre couples qualifiés s'affronteront dans une dernière épreuve sur un nouveau thème imposé.
- Le jury sera rejoint par Nicolas Waldorf, qui participera uniquement à la finale.
- Le jury se mettra d'accord sur un couple gagnant qui remportera la **voix du jury**.

3. Vote du public (du 22 février au 12 mars 2025) :

- Les quatre couples finalistes devront récolter un maximum de votes sur la plateforme en ligne « www.lesmusesdushopping.fr ».
- Les votants devront posséder un compte Instagram public et suivre le compte @musemetz.

4. Résultats finaux (15 mars 2025) :

- Le couple gagnant sera déterminé en combinant les votes du public et la voix du jury (la voix du jury double les votes en ligne).

ARTICLE 6 : Lots mis en jeu

Le couple gagnant remportera une dotation de 5 000 € en cartes cadeaux, à partager entre les deux membres du couple (1250 € chacun) et deux de leurs abonnés (1 250 € chacun).

Les abonnés gagnants seront tirés au sort parmi les votants ayant respecté les règles de participation (vote sur la plateforme et abonnement au compte @musemetz).

Aucun lot ne sera envoyé par courrier postal. Le prix sera remis dans le centre commercial Muse.

ARTICLE 7 : Modification de l'opération

Si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigeaient, la société organisatrice se réserve le droit d'annuler le concours, de l'écourter, de le proroger, de le reporter ou d'en modifier les conditions d'organisation. Sa responsabilité ne saurait être recherchée de ce fait.

ARTICLE 8 : Acceptation du règlement – Contestation

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants. Toute réclamation ou contestation devra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : SNC Amphithéâtre de Metz, 28,32 avenue Victor Hugo, 75116 Paris. Aucune contestation ne sera prise en compte au-delà de cette date.